

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE DU 9 JUIN 2023

I. BUDGET PRIMITIF 2023- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, d'établir la liste des associations bénéficiaires d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023	TRANSPORTS 2023 60% du coût du transport plafonné à 330 €
ANCIENS TRAVAILLEURS DE JAUX <i>Abstention : Robert HARDIVILLIER</i>	1 320	
COMPAGNIE D'ARC DE JAUX	870	330
SOCIETE DE CHASSE DE JAUX	600	
ASSOCIATION ADMR	200	
ASSO CYCLO BLEUETS JAUX LE MEUX <i>Abstentions : Dominique REGNAULT, Freddy GROSZEK, Frédéric BLIN</i>	820	330
ASSOCIATION CAMCO <i>Abstention : Alexia LEGRAND</i>	1 200	
ASSO ANCIENS COMBATTANTS DE JAUX <i>Abstentions : Robert HARDIVILLIER, Alexia LEGRAND, Dominique REGNAULT</i>	540	
FIL EN AIGUILLE	260	
MAINS DE FEES <i>Abstention : Philippe DEBLOIS</i>	300	
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	1 800	
DURABLEMENT L'AFRIQUE <i>Abstention : Freddy GROSZEK</i>	480	
PIROUETTE ET PATOUILLE	190	
COMITE DE JUMELAGE DE JAUX <i>Abstentions : Agnès RENAULT, Philippe DEBLOIS</i>	1 110	
ANPJ - ASS. NAUTIQUE PORT DE JAUX	400	
LE CERCLE DES MARCHEURS <i>Abstentions : Damien BAUDOUIN, Philippe DEBLOIS, Pascal BOISNEAULT, Frédéric BLIN</i>	1 000	330
FOOTBALL CLUB DE JAUX	500	
ASSOCIATION MUSICALE DE JAUX <i>Abstention : Sylvie DE GUILLEBON</i>	1 470	
ASSOCIATION COUNTRY <i>Abstention : Pascal BOISNEAULT</i>	510	
BALADIN'S PIPER	440	

L'ENVOL (<i>choix ponctuel 2023</i>)	150	
CACCV	500	
TOTAL	14 660	990
GIPE	10 567,70	
TOTAL	25 227,70	990

II. FINANCES LOCALES – ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **16 voix « pour » et 1 voix « contre » (Robert HARVILLIER) DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

III. FINANCES LOCALES – INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales.

IV. FINANCES LOCALES – TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES – MAJORATION DES TAUX DE LA TAXE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix « pour » et 1 abstention **(Robert HARVILLIER) DECIDE** de majorer les taux de la taxe.

V. RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE JAUX – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères qui ont été arrêtés avant le lancement des consultations, dans les conditions suivantes :**

LOTS	Entreprises retenues	Tranche ferme en € HT	Tranche optionnelle 1 en € HT	Tranche optionnelle 2 en € HT	Total toutes tranches en € HT
Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de taille – échafaudage	CHARPENTIER PM – 94 000 CRETEIL	273 986,20	207 062,62	220 945,84	701 994,66
Lot 2 – Charpente	UTB – 93 230 ROMAINVILLE	90 454,00	9 546,00	0,00	100 000,00
Lot 3 - couverture	UTB – 93 230 ROMAINVILLE	129 500,00	35 500,00	0,00	165 000,00

Lot 4 – Métallerie	ATELIER PRIEM SARL – 60 130 AVRECHY	8 730,00	0,00	0,00	8 730,00
Lot 5 – Vitrail/ serrurerie	Atelier ART VITRAIL – 89 250 GURGY	44 014,50	58 752,00	0,00	102 766,50
Lot 6 – Electricité	MC ENERGY AND CO – 60 750 CHOISY AU BAC	20 176,77	579,54	29 793,55	50 549,86
Lot 7 – Peintures murales	ORPIMENTO – 67140 BARR	30 975,40	0,00	38 724,10	69 699,50
Lot 8 – Menuiserie	CORIABOIS – 91940 LES ULIS	51 590,04	0,00	5 522,40	57 112,44
Lot 9 – Mise sous surveillance	SITES – 92 500 RUEIL MALMAISON	694,00	0,00	26 366,00	27 060,00
	TOTAL par tranche	650 120,91	311 440,16	321 351,89	1 282 912,96

VI. RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT (DRAC), DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter auprès de l'État et de la DRAC, de la Région et du département des subventions pour les travaux de restauration de l'église Saint Pierre

VII. PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S)